



# LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#166 - novembre - décembre 2022



*L'école Jules Vallain  
s'est refait une beauté !*



## LORSQUE QU'UN CHARLES III EN CACHE UN AUTRE...

Alors que nos amis de Nailsworth\* ont un nouveau souverain en la personne de Charles III, souvenons-nous que la Francie occidentale avait un roi qui portait le même nom... au X<sup>ème</sup> siècle. Et ce dernier n'est pas étranger à l'histoire de notre commune puisqu'il fut le souverain qui commanda les forces franques contre l'attaque du chef viking Rollon qui projeta d'envahir Chartres. Vous avez bien compris, c'est en 911 que se déroula cet évènement dont nous avons célébré les 1111 ans cette année et qui signe la naissance de Lèves.

*\* Ville jumelle de Lèves située dans le Gloucestershire en Angleterre.*



**P4**  
*Grand projet*  
Ecole élémentaire  
Jules Vallain



**P16**  
*Retour en images*



**P8**  
*Culture*  
L'école municipale de  
musique



**P18**  
*Vie de la commune*



**P10**  
*Mémoire*  
Préservation des lieux  
de mémoire



**P20**  
*A la découverte des  
associations*



**P12**  
*Évènement*  
Soirée des nouveaux  
arrivants



**P31**  
*Lèv'ents*



# L'ÉDITO DU MAIRE



Madame, Monsieur, chers Lévois,

La situation qui s'impose à nous commande de prévoir les mois et années qui viennent avec prudence. La hausse des prix de l'énergie et des matières premières aura un impact indéniable sur les comptes des collectivités locales. Pendant que les coûts augmentent, les dotations de l'Etat continuent de baisser, ce qui rend l'équation bien difficile à résoudre si la situation, remplie d'incertitudes, venait à perdurer.

Face à cette situation, qui implique de faire des choix, toute bonne idée est la bienvenue. Et je ne peux que vous encourager à vous engager pour votre commune, par exemple au sein du comité des fleurs ou des voisins vigilants, dont les membres actifs sont toujours plus nombreux et que je remercie vivement. La propreté et la sécurité sont l'affaire de tous.

A l'heure où j'écris ces lignes (mi-octobre), nous sommes en train de préparer le budget 2023 de la commune, et de calculer l'impact concret de l'inflation. Je vous invite à venir assister à la prochaine séance du conseil municipal le 12 décembre prochain qui traitera notamment des orientations budgétaires. Les séances sont publiques.

Depuis 2014, nous avons redressé les comptes de la commune et avons installé une situation durablement saine, qui nous permet de regarder l'avenir avec une certaine sérénité. Plus que jamais, nous devons continuer à faire attention à chaque euro dépensé afin de vous proposer le meilleur service possible au quotidien tout en nous permettant d'investir utilement pour moderniser le patrimoine bâti et viaire de la commune.

Ainsi, les travaux de rénovation de notre école élémentaire répondent au même impératif que celui qui nous guidait

avec la rénovation de la mairie ou la construction de l'Espace Gabriel Loire : pérenniser les services publics locaux tout en faisant des économies énergétiques et budgétaires. C'est aussi le même état d'esprit qui nous anime avec le projet de nouvelle école de musique. L'écologie des actes.

Pour poursuivre nos ambitions, il est indispensable de maintenir de bonnes relations avec nos partenaires, qui nous accompagnent dans la réalisation de nos projets. Ainsi, je remercie la préfecture et le Département d'Eure-et-Loir qui ont apporté une forte contribution aux travaux de rénovation de l'école, tout comme je remercie Chartres métropole qui nous a solidement accompagnés pour la réfection de la rue de Bailleau dont les travaux prennent fin.

Vous êtes invités à venir découvrir l'école rénovée à l'occasion des portes-ouvertes le 3 décembre prochain. Les élus seront vos guides. Une exposition sera visible ensuite à la mairie durant le mois de décembre sur l'histoire des écoles de Lèves depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle. L'occasion de (re)faire de belles découvertes.

D'autres animations de fin d'année nous permettront de nous retrouver en toute convivialité. Rendez-vous est donné aux nouveaux Lévois lors de la désormais traditionnelle soirée d'accueil le 25 novembre. Pour la première fois, la commune organise une journée de Noël à l'Espace Soutine. Rendez-vous en famille le 11 décembre. Pour les plus âgés, rendez-vous à la mairie entre le 13 et le 17 décembre pour venir retirer votre colis de Noël. A très bientôt.

**Rémi MARTIAL**

Maire de Lèves

Conseiller départemental

# GRAND PROJET : L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES VALLAIN

## PLUS D'UN AN DE TRAVAUX EN IMAGES...



**Juillet 2021** - Lancement des travaux dès la fermeture de l'école pour les grandes vacances en juillet 2021, avec la réfection de la toiture du préau (désamiantage, pose d'une nouvelle couverture en zinc, isolation thermique et phonique) et le début des travaux du bloc central.



**Juillet 2021** - Début des travaux du bloc central (entre les deux ailes au rez-de-chaussée), qui va être complètement restructuré, avec la rénovation complète des sanitaires, la réorganisation des salles communes et la création d'un couloir avec accès à l'ascenseur.



**Octobre 2021** - Daniel Desgrouas, adjoint au maire en charge du projet et Rémi Martial, maire en visite de chantier sur le toit du préau. La nouvelle couverture en zinc est bientôt terminée d'être posée. La municipalité aura été très attentive à ce que les délais soient respectés.



**Octobre 2021** - Élévation de la coursive reliant les deux ailes de l'étage, avec création d'un ascenseur, de toilettes accessibles PMR à l'étage, d'une nouvelle chaufferie, d'un local de rangement et d'un local poubelle accessible par l'extérieur.



**Décembre 2021** - Visite du chantier par Adrien Bayle (2<sup>ème</sup> à droite), secrétaire général de la préfecture, sous-préfet d'Eure-et-Loir, qui écoute les explications données par l'architecte Pierre-Etienne Miny (agence AP architecture, Versailles).



**Mars 2022** - La coursive reliant les deux ailes de l'étage vue de l'intérieur. Elle est désormais opérationnelle et permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'étage par un ascenseur. Petit à petit, les enfants se l'approprient pour la transformer en galerie d'art.



**Avril 2022** - Début de la rénovation des 14 classes, avec échelonnement sur les vacances de Pâques, les vacances d'été et les vacances de la Toussaint. Au menu : nouveau sol, nouvel éclairage, nouvelle peinture, nouveau plafond, nouvelles connections internet.



**Mai 2022** - Visite de chantier par Christophe Le Dorven (1<sup>er</sup> à gauche), président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, en présence du maire, d'élus, de l'architecte, de l'inspection d'académie et du président de l'ALPL (association des parents d'élèves). Un projet partagé.



**Août 2022** - Ce grand couloir traversant relie les deux ailes, dessert le bureau des professeurs avec de grandes vitres qui permettent une visibilité sur le préau, offre un meilleur accès aux sanitaires, et peut servir de salle d'attente pour les enfants avant de partir en sortie.



**Juin 2022** - Démolition de l'ancienne salle des professeurs et du mur intérieur du préau pour créer un nouveau couloir permettant de meilleures circulations entre les différents espaces de l'école. La communication visuelle entre les différentes salles est également améliorée.



**Août 2022** - L'intérieur du préau, où l'on voit ici le nouveau plafond qui bénéficie d'une rénovation thermique et phonique ainsi que la nouvelle cloison intérieure, en transparence sur le nouveau couloir.



**Août 2022** - Les salles de classes bénéficient d'une meilleure sécurisation, de nouveaux revêtements de sols, de nouveaux plafonds avec isolation thermique et acoustique et de nombreuses prises électriques et internet pour un meilleur confort de travail pour les enseignants et les élèves.

# UNE RÉNOVATION EN PROFONDEUR

## " L'ÉCOLE, CŒUR BATTANT DE LA COMMUNE "



**Interview**  
**de Daniel Desgrouas**  
Adjoint au maire en charge du cœur de village et des bâtiments

**P2F : Daniel Desgrouas, vous avez été l'élu en charge du projet de rénovation de l'école**

**élémentaire. Pourquoi la municipalité avait-elle lancé ce projet ?**

Ce projet était rendu nécessaire par le grand âge de l'école (70 ans en 2023) qui n'était plus adaptée aux usages actuels. De nombreuses mises aux normes étaient nécessaires (sécurité, incendie, électricité, personnes à mobilité réduite, etc.). Plutôt que de mener des travaux par petites retouches, le maire a souhaité une rénovation en profondeur de l'école, avec une restructuration complète des espaces communs. Il est à souligner que la situation de l'environnement actuel des prix de l'énergie nous donne raison sur la nécessité d'avoir engagé une meilleure isolation thermique ainsi que l'installation d'une nouvelle chaufferie performante, ce qui nous permettra de réduire la consommation énergétique.

**P2F : Quels enseignements tirez-vous du chantier qui a duré près d'un an et demi ?**

Ce fut un chantier passionnant, qui malgré ses aléas a respecté l'essentiel des délais. Je remercie l'architecte, qui mena un suivi du chantier de façon très professionnelle avec la difficulté de mener les travaux pendant que l'école restait

ouverte. Les entreprises ont dû faire en sorte de réduire autant que faire se peut les nuisances pendant les cours. Autant dire que ce n'était pas simple, mais à voir le résultat je crois que le pari est réussi.

**P2F : Comment s'est déroulé le suivi du chantier et quel fut votre rôle ?**

Mon rôle d'élu était de veiller à ce que la coordination se déroule pour le mieux entre les services de la ville, l'architecte, les entreprises de travaux et l'équipe éducative. Je tiens à souligner le rôle majeur qu'a tenu le directeur de l'école, qui a fait preuve de beaucoup de compréhension, y compris dans les moments difficiles de certaines phases de chantier, et avec qui nous avons tâché de maintenir une communication optimale.

**P2F : Quelle suite donner à ce chantier ?**

L'idée était de faire repartir l'école pour au moins un demi-siècle, avec ce souci prioritaire d'apporter à nos enfants les meilleures conditions de leur réussite. Nous ferons le point régulièrement pour voir comment se déroule l'utilisation de l'école rénovée, et verrons s'il sera nécessaire d'apporter des éléments complémentaires. Et puis nous prévoyons le démarrage des travaux du Cœur de village en 2023 qui comprendra notamment la pose d'une nouvelle clôture ainsi qu'un nouveau parvis de l'école. Nous poursuivons sur notre dynamique, au service de toute la commune dont l'école est le cœur battant. Je donne rendez-vous au plus grand nombre à l'occasion des portes-ouvertes que nous organisons le samedi 3 décembre.

**La ville de Lèves**  
**remercie ses partenaires :**



# INAUGURATION, PORTES-OUVERTES, EXPOSITION SOYEZ AU RENDEZ-VOUS !



L'école élémentaire après son ouverture en 1953. On y distingue bien les deux ailes, qui répondent à une logique parfaitement symétrique afin d'accueillir à gauche l'école des garçons et à droite l'école des filles dans les mêmes conditions. Chaque école avait alors 5 salles de classe. Les préaux respectifs ont ensuite été réaménagés chacun en deux nouvelles salles de classe, alors que le nouveau préau a été construit en 1990.

La rénovation d'une école ça se fête ! Pour l'occasion la municipalité vous propose divers événements :

## ■ INAUGURATION MARDI 29 NOVEMBRE

Les élus, les partenaires, l'inspection académique, les représentants des parents d'élèves, l'équipe enseignante et les enfants sont conviés à participer à l'inauguration officielle de l'école rénovée.

## ■ EXPOSITION SUR L'HISTOIRE DES ÉCOLES DE LÈVES DU 03 AU 23 DÉCEMBRE

Une exposition retracera l'histoire des écoles de Lèves depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui, à travers des plans d'architectes, des cartes postales anciennes, des photos de classes, de l'école des garçons en passant par l'école des filles jusqu'à l'école maternelle Jean-Pierre Reschœur. Cette exposition sera visible le samedi 03 décembre au sein de l'école et du 05 au 23 décembre à la mairie dans la salle du Conseil.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont apporté photos et documents.

## ■ JOURNÉE PORTES OUVERTES SAMEDI 03 DÉCEMBRE

Tous les Lévois sont invités à venir découvrir ou redécouvrir l'école élémentaire de Lèves le **samedi 03 décembre de 10h à 18h** autour d'un accueil café dans le préau. Des visites par petits groupes seront organisées par les élus pour vous faire cheminer dans l'école et vous présenter les travaux effectués. Vous pourrez poser toutes vos questions et essayer de vous rappeler comment c'était avant !



## L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE PRÉSENTE SA PROGRAMMATION 2022 - 2023



L'ensemble vocal Cluster lors du concert du Nouvel an en janvier 2022.

L'École Municipale de Musique de Lèves est un lieu d'enseignement mais aussi et surtout un lieu de pratique musicale pour un public de tous âges et de tous niveaux. Autour d'une équipe pédagogique de professeurs diplômés, les élèves suivent une formation adaptée à chaque projet musical. Le Pied de fée vous propose de vous la présenter plus en détail grâce à Brigitte Moreau, adjointe au maire en charge de la vie culturelle.



### Interview de Brigitte Moreau

Adjointe au maire en charge  
de la vie culturelle et de la  
Mémoire

P2F : Brigitte Moreau,  
pouvez-vous nous détailler le  
fonctionnement de l'école de  
musique ?

L'école municipale de musique de Lèves, sous la direction de Julien Roblet – directeur par intérim, propose aux élèves des cours collectifs de formation musicale et l'apprentissage d'un instrument de musique.

Les possibilités sont variées à Lèves avec une palette d'instruments proposés : flûte, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, violon, violoncelle, percussions/batterie, guitare et piano. Mais également avec les formations musicales dispensées :

- Le chant choral avec l'Ensemble Vocal Cluster,
- Les cours de chant
- La formation musicale et d'éveil musical
- Les ateliers de Musiques Actuelles
- Les ensembles : Ensemble Adagio : cordes 1<sup>er</sup> cycle (ensemble de cordes débutant) / Ensemble Andante : vents et percussions 1<sup>er</sup> cycle (ensemble à vents et percussions débutant),
- Les orchestres : Orchestre Allegretto (orchestre mêlant cordes, vents et percussions entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> cycle) /

ÉCOLE  
MUNICIPALE  
DE MUSIQUE  
DE LÈVES

PROGRAMMATION  
2022-2023

leves.fr

Couverture de la plaquette de programmation 2022/2023

Orchestre Vivace (orchestre mêlant cordes, vents et percussions pour les grands élèves et adultes),  
- Le Fairy Feet Band : Big Band de Jazz (orchestre de jazz avec son répertoire typique).

Il y en a pour tous les goûts, pour tous les âges ! J'invite les Lévois à venir découvrir nos élèves et professeurs lors des nombreux concerts donnés notamment à l'école de musique, à l'espace Soutine et à la mairie.

P2F : Quel programme a été concocté cette année ?

L'année est rythmée par différents concerts, que ce soient les concerts à la brune, concert intimiste où l'élève présente des semaines de travail afin de partager avec les parents, la famille, les amis, cet instant de mise en lumière, mais aussi le concert du nouvel an à l'espace Soutine avec les orchestres de petits et de grands et la chorale « Cluster ».

Forte de son dynamisme, les élèves et professeurs de l'école

de musique participent également aux événements de la commune en étant présents notamment lors des cérémonies patriotiques, à la cérémonie des vœux à la population... et en organisant des présentations auprès des scolaires de Jean-Pierre Reschœur et Jules Vallain.

Vous retrouverez l'ensemble de la programmation musicale 2022/2023 sur notre nouvelle plaquette. Elle est disponible à l'école de musique, en mairie et sur [leves.fr](http://leves.fr). En voici ci-dessous un aperçu.

## PROGRAMME

### Rencontre de violoncelles

Dimanche 27 novembre à 17h à Epernon

### Flûtitude

Samedi 3 décembre à 18h à Lucé

### Les compositrices "un trésor caché"

Samedi 10 décembre à 18h à l'espace Soutine

### Concert à la brune

Mercredis 14 décembre, 08 février et 05 avril à l'école de musique

### Concert du Nouvel an

Samedi 21 janvier à l'espace Soutine

### Conte sur la musique

Du 06 au 10 mars : semaine dans les écoles  
Samedi 11 mars à 18h à l'espace Soutine

### Récitals 3<sup>ème</sup> cycle

Samedis 25 mars et 10 juin à 18h en mairie, salle du Conseil

### Le Pestacle

Samedi 1<sup>er</sup> avril à 16h en mairie, salle du Conseil

### Concert Fairy Feet Band

Samedi 3 juin à 20h30 à l'espace Soutine

### Concert promenade

Samedi 17 juin à 15h sur le plan vert

## PRÉSERVATION DES LIEUX DE MÉMOIRE

Deux importants lieux de mémoire nous invitent à nous souvenir de ceux qui sont tombés pour la France et pour notre liberté lors des conflits du XX<sup>ème</sup> siècle. Le Monument aux morts et le Mémorial de Chavannes font l'objet de toutes les attentions de la part de la municipalité.

### MÉMORIAL DE CHAVANNES



Mémorial de Chavannes pendant les travaux.

Installé depuis 61 ans sur le site de l'ancien champ de tir, le Mémorial de Chavannes a bénéficié d'importants travaux de rénovation en octobre dernier. Présentant de nombreuses fissures le fragilisant, l'ouvrage a été consolidé par la société lévoise Dauvillier.

De nombreux aménagements ont été réalisés depuis quelques années tels qu'un parcours de mémoire, inauguré en 2019, qui retrace l'histoire des neuf fusillés de Chavannes (1942- 1944) et de l'ancien champ de tir. Mais aussi la reprise

du parvis du Mémorial, au printemps dernier, avec la mise en place d'une nouvelle surface plus adaptée à l'accueil des visiteurs. Ces travaux sont nécessaires pour entretenir notre patrimoine et pour transmettre l'histoire de notre commune.

Ce lieu de Mémoire est accessible à tous, toute l'année. Chaque 1<sup>er</sup> mai, la municipalité, entourée des familles des victimes, des porte-drapeaux, des associations, se recueille en l'honneur des fusillés de Chavannes.



### INVITATION À LA POPULATION CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

*en mémoire de l'Armistice de 1918*

- 10h : Office religieux en l'église de Lèves
- 11h : Rassemblement place de l'Eglise pour rejoindre en cortège le Monument aux morts  
Lecture des messages  
Dépôt de gerbes
- 12h : Vin d'honneur sous le préau de l'école Jules Vallain



Monument aux morts (cimetière)

## LES 100 ANS DU MONUMENT AUX MORTS

Le Monument aux morts de la ville de Lèves a été dressé au cœur du cimetière en 1922, à la suite de la Grande guerre pour y inscrire les noms des Lévois morts en 14-18. Il fut réalisé par le sculpteur italien Alberto Cappabianca. Ce dernier travailla à Lèves dans les années 1910 où il rencontra sa future épouse avec qui il s'installa dans le pays chartrain. Deux colonnes latérales furent rajoutées après la seconde guerre mondiale afin d'y inscrire les Lévois morts en 39-45 puis en Algérie. ainsi qu'une plaque en l'honneur des fusillés de Chavannes. Réalisé en calcaire, le Monument a récemment montré quelques fragilités et sera prochainement restauré par la commune à l'occasion de son centenaire.

## RESTAURATION DES TOMBES MILITAIRES ET PROJET DE CARRÉ MILITAIRE



Après avoir entamé l'année dernière un recensement des tombes militaires, la commune a commencé à restaurer certaines d'entre elles (ici la tombe d'un soldat prussien mort en 1870 et celle de Pierre Marie DUGAT, mort en 1918). Comme annoncé (cf. P2F #160 novembre - décembre 2021), un carré militaire va être réalisé en début d'année 2023 en partenariat avec le Souvenir français afin d'y sauvegarder la mémoire des Lévois morts pour la France et pour notre liberté.

ÉVÉNEMENT

# SOIRÉE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

## *INSCRIVEZ-VOUS !*



### INVITATION

#### AUX NOUVEAUX LÉVOIS

installés à Lèves depuis novembre 2021

Nous vous donnons rendez-vous le

**vendredi 25 novembre**

à partir de 19h à l'espace Soutine

pour rencontrer l'équipe municipale ; découvrir les projets de la ville et partager un moment convivial autour d'un buffet campagnard.

Inscrivez-vous **avant le 10 novembre** en mairie.

Contact : [fanny.pannier@laves.fr](mailto:fanny.pannier@laves.fr) / 02 37 180 180





# JOANNE MOULARD, CONSEILLÈRE MUNICIPALE SE LIVRE SUR SON COMBAT

A l'occasion d'Octobre rose, le Pied de Fée a souhaité donner la parole à Joanne Moulard, 26 ans, benjamine du Conseil municipal de Lèves. Atteinte d'un cancer du sein elle nous livre son témoignage.



Je suis atteinte d'un cancer du sein triple négatif (il existe différents types de cancer du sein, le triple négatif étant le plus agressif) et je témoigne aujourd'hui pour faire taire les idées reçues qui disent qu'à 25 ans on ne tombe pas malade. Je souhaite que le plus de personnes entendent mon combat car plus nous serons nombreux à lutter contre le cancer du sein, plus nous serons entendus.

Tout a commencé en décembre 2021 quand je découvre presque par hasard une masse dans mon sein gauche ; mon médecin traitant me prescrit une échographie, réalisée le 24 janvier

2022. Après 45 très longues minutes d'attente, on me donne l'écho sans un mot, rien, seulement « allez voir votre médecin traitant ». Seule avec mes résultats, je vois inscrit « sein gauche placé en ACR4 », internet me délivrera la sentence quelques minutes plus tard, ces 4 lettres et chiffre signifient « suspicion de tumeur maligne » - la tumeur mesure 4,8 cm. S'ensuit de nombreux examens pour que le 28 février un médecin me dise clairement les choses et m'annonce mon cancer : cancer du sein triple négatif / stade 3 – la tumeur mesure alors 12 cm – Les mots, les informations s'enchaînent mais impossible pour moi de réagir, « vous allez perdre vos cheveux, vous allez faire de la chimiothérapie et de la radiothérapie, vous subirez une mastectomie... ».

Depuis ce jour, ma vie n'est plus la même ; et un mot d'ordre revient sans cesse : l'acceptation. Accepter la maladie, la phase la plus éprouvante pour moi, accepter d'être malade, accepter d'être fatiguée, accepter de ne plus pouvoir travailler. Accepter de vivre dans le corps d'une autre femme... Je suis en ménopause artificielle (une injection par mois) pour protéger mon corps et pour préserver

ma fertilité, parce que le cancer peut aussi m'enlever le bonheur d'être un jour maman, on m'a ponctionnée des ovocytes. Je me souviens d'une phrase prononcée par une infirmière : « aujourd'hui ton corps est vieux et il va mourir avec la tumeur, il renaîtra à la fin de ton combat ».

Quelques mois plus tard, après avoir traversé de nombreuses épreuves dont la mastectomie totale avec curage des ganglions et pris la décision de me raser la tête, je veux dire STOP au préjugé qui dit qu'« à 25 ans, on ne tombe pas malade », STOP au tabou sur la maladie. Il faut briser tout cela en sensibilisant les femmes de tout âge et en ouvrant le dépistage aux jeunes femmes et ne pas attendre 50 ans.

Je ne suis pas seule dans ce combat, j'ai la chance d'être entourée par ma famille et je suis membre de l'association « le gang des crânes rasés » créée par 4 femmes de moins de 40 ans. Nous nous rencontrons, échangeons des conseils et défendons la même cause. Je reste disponible pour toutes les personnes qui souhaitent échanger avec moi sur la maladie ou sur le quotidien (@joannemoulard).

## LE CLOS MISCOUARD ONZE SIÈCLES D'HISTOIRE



MISCOUARD. à Lèves, en 1779.  
par SERGENT-MARCEAU

L'emplacement de la discothèque sur la route de Saint-Prest est un lieu chargé d'histoire. Dans les temps immémoriaux existait déjà une cave profonde de plusieurs dizaines de mètres au pied de la colline. Des manants sur le coteau cultivaient la vigne et payaient le cens au seigneur de Lèves à qui appartenaient les terres.

Après l'invasion des barbares de l'armée de Rollon en 911, puis plus tard des Normands et des Anglais

qui ont tout dévasté dans la région pendant les guerres de cent ans, des terres sont achetées par le Clergé en 1365 par la communauté de Saint Père en Vallée. Le Clos Miscouard, comme on l'appelle dorénavant, est un vignoble géré par un chanoine du chapitre de Chartres. Il devra fournir en vin le Diocèse. Le vignoble est assez grand puisqu'il s'étale jusqu'à la Ravaudière et en haut jusqu'au Clos de la Grappe.

Dès le XIV<sup>ème</sup> siècle, les chanoines qui s'y succèdent font construire un grand corps de bâtiment pour le logis, une grange, un fournil, un pressoir, une écurie... Ils emploient du personnel : vignerons, carriers, maçons, charretiers... Le vignoble est d'un bon rapport et le vin de haute qualité.

En 1771, le chanoine gérant du Miscouard est Charles d'Archambault. C'est un vicaire très instruit, un esthète qui va embellir ce lieu. Il y fait faire des parterres de fleurs, des bosquets de plantes grimpantes. Une statue de Diane et son chien trône dans un parterre de roses. Le Miscouard est devenu un lieu très attrayant.

En 1779, l'artiste peintre-aquarelliste Antoine Sergent offre à d'Archambault un joli tableau figurant la cour et

le jardin de ce coin de campagne si charmant. Du haut du belvédère construit tout en haut de la colline, on découvre un magnifique panorama sur la vallée de l'Eure. Dans la cave, on creuse toujours la marne dont on a besoin pour amender les terres enrichies de fumier de cheval. On y place également les fûts de vin qui se bonifient à température constante.

En 1789, la Révolution éclate, les biens du clergé sont adjugés à la municipalité. Le Clos Miscouard sera revendu à divers propriétaires qui se chargeront de vendre sur place plusieurs muids de bon vin des récoltes précédentes !

Mais au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, la vigne se détériore progressivement. Les feuilles se couvrent de rouille et se dessèchent. Les racines sont attaquées par un mal inconnu. C'en est fini du nectar de Miscouard. On ne connaîtra vraiment la cause du mal que vers 1900, lorsque la chimie nous parlera du mildiou et du phylloxera.

En cette fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la vigne est abandonnée partout dans le département car la maladie est imparable. La végétation croît dans la cour. Les parterres de fleurs sont devenus des buissons de ronces. Les

tonnelles sont maintenant de hauts treillis. Les bâtiments tombent en ruines. Les terres vont être morcelées et vendues pour l'habitat. Juste un petit sentier perdure dans la broussaille, emprunté par les jardiniers pour aller dans la cave extraire quelques brouettes de marne pour le jardin.

Un jour, à cette occasion, un homme dans la cave s'étonne qu'un mur de pierres ferme l'entrée d'un caveau. Curieux, avec sa pioche, il dégage un passage et découvre à l'intérieur, enterrée dans le sable, grande quantité de bouteilles pleines. Il prévient le propriétaire de la cave et avec quelques amis on débouche

une bouteille pour goûter au vin qu'elle contient. Il est très vieux car très licoreux dit l'un d'eux. Il doit dater d'Henri IV dit l'autre. Il a certainement été caché là lorsque les huguenots sont venus tout ravager dans la région ? Pour bien goûter, plusieurs bouteilles sont ouvertes. Ce vin capiteux échauffe les esprits et les voisins accourent pour goûter aussi le précieux nectar que l'on commence à vendre.

La nouvelle du trésor trouvé dans la cave du Miscouard se répand rapidement. Le monde afflue de partout. Lorsque « le Glaneur » (journal local) évoque l'histoire du trésor trouvé à Lèves,

c'est la ruée sur les bouteilles, malgré le prix qui augmente en fonction de l'épuisement du stock. Le vin était vieux assurément mais l'imagination populaire a certainement forcé sur l'âge, la qualité et la quantité, ce qui a créé une légende extraordinaire pour ce nectar de Miscouard.

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, le Clos Miscouard est acheté par Frédéric Bonjour qui profite de la réputation du lieu pour y ouvrir un débit de boissons qu'il appellera « Les Caves Gauloises ». Mais c'est surtout après la guerre de 14-18 qu'André Foltier (1897 – 1955) érige un merveilleux Eldorado de divertissement et de restauration. Une guinguette avec orchestre et piste de danse où tous les dimanches, des centaines de clients viennent boire, manger et s'amuser aux jeux d'adresse, boules, balançoires...

La déclaration de guerre en 1939 mettra fin à ces réjouissances pendant cinq années d'occupation nazie. Aujourd'hui l'accordéon a disparu. C'est une autre musique qui s'y joue, une autre façon de s'amuser, une autre façon de vivre.. qui perdure avec la discothèque 6711.

Pierre Doublet



# RETOUR EN IMAGES

## POSE 1<sup>ÈRE</sup> PIERRE CLOS RENAULT



Rémi Martial, maire, et Olivier Maupetit, directeur général de Pierres et territoires étaient réunis à l'occasion de la pose de la première pierre du Clos Renault.

## RANDONNÉE DU FACTEUR



La randonnée du facteur organisée par la FF randonnée et le club philatélique chartrain s'est déroulée cette année à Lèves avec un départ /arrivée à la Grange aux 4 vents.

## FÊTE DE L'ABEILLE



L'Abeille lévoise a organisé sa 4<sup>ème</sup> édition de la fête de l'abeille aux étangs de Lèves, qui a connu un vif succès. Plusieurs associations locales tenaient un stand à cette occasion.

## PIQUE-NIQUE AUX ÉTANGS



Le traditionnel pique-nique aux étangs a réuni plus de 200 personnes. Pétanque, tir à l'arc, modélisme naval, jeux en bois, autant d'activités à partager sur cette journée.

## CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS



Cette année, 17 Lévois ont été primés au concours des maisons et balcons fleuris. L'ensemble des participants a été récompensé par un bon d'achat offert par la ville et Villaverde.

## RÉUNION DES VOISINS VIGILANTS



C'est en présence de Mathieu Bernier, directeur départemental de la sécurité publique, que la cinquantaine de voisins vigilants a pu échanger sur la sécurité à Lèves.

## RENCONTRE AVEC ROBERT BALDO



En septembre dernier, Rémi Martial a reçu Robert Baldo, nouveau maire de Saint-Prest. Ils ont échangé sur les différents dossiers qui concernent les deux communes.

## NOCES DE DIAMANT



Bruno et Marie-Thérèse Henry se sont dit "oui" à nouveau le 06 octobre dernier devant le maire pour célébrer leurs noces de diamant (60 ans de mariage).

## TRAVAUX RUE DE BAILLEAU / AVENUE DE LA PAIX



Le rond central du giratoire à l'intersection de la rue de Bailleau et de l'avenue de la Paix est terminé, ainsi que la signalisation de la piste cyclable. Sur la phase 2 (rue de Bailleau entre 3 Maisons et Moulin à vent), les anciens poteaux électriques et d'éclairage publics ont été déposés et les derniers enrobés des trottoirs ont été réalisés.

## PONT DU COUASNON



Le Département d'Eure-et-Loir a effectué des travaux de réfection totale du tablier du pont sur le Couasnon sur le site de l'ancien champ de tir.

## ILOT CHACATIÈRE



Dernière étape de l'urbanisation de l'ancien champ de foire avec la fin de la construction de l'îlot Chacatière, qui comprend 15 petits appartements sociaux et 300 mètres carrés de surface dédiée à accueillir prioritairement des professionnels de santé.

# VIE DE LA COMMUNE

## COLIS DE NOËL DES SÉNIORS



Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la municipalité souhaite offrir aux Lévois de 70 ans et plus un colis de Noël.

Cette année nous vous proposons de venir en mairie récupérer votre colis. Il vous suffira de donner votre nom et un colis vous sera remis par un élu. Vous aurez ainsi la possibilité de reconstruire d'autres Lévois et d'échanger avec les élus autour d'un café.

Les Lévois de 70 ans et plus inscrits sur les listes électorales recevront prochainement un courrier avec l'invitation à venir retirer le colis durant les permanences entre le 13 et le 17 décembre. En cas de non-réception de ce courrier, merci de vous signaler en mairie.

Si pour des raisons de santé vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, contactez la mairie nous nous chargerons de livrer votre colis.

Les services de la ville restent à votre disposition au 02 37 180 180 / [contact@leves.fr](mailto:contact@leves.fr).

### INFOS UTILES

#### PERMANENCES EN MAIRIE :

- mardi 13 décembre 10h - 12h / 14h - 16h
- mercredi 14 décembre 10h - 12h / 14h - 16h
- jeudi 15 décembre 10h - 12h / 14h - 16h
- vendredi 16 décembre 10h - 12h / 14h - 16h
- samedi 17 décembre 10h - 12h

## IN MÉMORIAM



### Jean BAILLON

Président de l'ULAC (Union Locale des Anciens Combattants de Lèves), Jean Baillon est décédé le 9 septembre à l'âge de 92 ans. Il était le dernier habitant de Lèves à avoir combattu en Indochine, conflit qui le marqua à vie. Né à Saint-Ouen, il s'installa à Lèves avec son épouse Claire en 1962, alors qu'il mena l'essentiel de sa carrière professionnelle dans le pays chartrain. Il eut deux filles, Patricia et Marie-Neige.

## ■ A.R.B.R.E.S 28, UNE SOIRÉE POUR DÉCOUVRIR LES ARBRES REMARQUABLES VENEZ EN FAMILLE !



### ARBRES ET FORÊTS REMARQUABLES (2) UN UNIVERS À EXPLORER



En juin dernier, la ville de Lèves a adhéré à l'association A.R.B.R.E.S 28 et Environnement sous la présidence de Michel Cohu. Afin d'officialiser ce partenariat, la municipalité vous propose une soirée autour des arbres remarquables !

La municipalité souhaite développer les actions au profit de l'arbre, notamment en identifiant sur la commune sur le

domaine public ou privé des arbres considérés comme remarquables. Mais aussi en sensibilisant les Lévois et en diffusant les connaissances de toutes sortes qui concernent les arbres remarquables, et les arbres en général dans leur environnement comme c'est le cas avec l'organisation de cette soirée où sera diffusé un film sur les arbres et forêts remarquables et où un échange avec l'association sera proposé.

#### PROGRAMME DE LA SOIRÉE MARDI 22 NOVEMBRE Mairie, salle du Conseil

**17h30** : signature officielle du partenariat entre la ville de Lèves et A.R.B.R.E.S 28

**18h** : diffusion du film "Arbres et forêts remarquables"- durée : 90 minutes / *possibilité de venir pendant la diffusion*

**19h30** : échange avec Michel Cohu et Gilles Van Peteghem, président et vice-président d'A.R.B.R.E.S 28

**20h** : apéritif offert par la municipalité



#### Eugene SCHULZ

Aide de camp du Colonel Griffith (mort lors de la Libération de Lèves le 16 août 1944), Eugene Schulz participa à la Libération de la France au sein du XX<sup>ème</sup> corps de l'armée américaine. Il revint récemment deux fois à Lèves, la dernière en 2019 pour célébrer les 75 ans de la Libération de notre commune. Il reçut alors la Légion d'honneur des mains de la préfète d'Eure-et-Loir. Il nous a quittés cet été à l'âge de 99 ans.

# A LA DÉCOUVERTE DE NOS ASSOCIATIONS

La ville de Lèves bénéficie d'un tissu associatif riche qui propose de nombreuses activités aux Lévois. Le Pied de fée est parti à la rencontre de ces associations et vous propose de vous les présenter. Pour ce numéro, découvrons le Football Club de Lèves et la gymnastique volontaire.

## ■ GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Cours de gymnastique volontaire dispensé au complexe sportif Michel Castaing.

La Gymnastique volontaire, pour quoi faire ?

C'est avant tout une activité sportive, très conviviale, visant le bien-être physique, social et psychologique où chacun peut progresser à son rythme, sans esprit de compétition.

Depuis de nombreuses années, la fédération s'est engagée dans la lutte contre la sédentarité afin de préserver son capital santé.

Quel que soit votre âge, entouré par des animateurs sportifs spécialement formés, vous pouvez partager un temps de loisir et de bien-être. Les séances sont suffisamment diversifiées pour que vous puissiez prendre du plaisir et toujours progresser.

Les cours sont mixtes, pour adultes à partir de 16 ans. Les

cours ont repris à Lèves et dans l'agglomération depuis le 12 septembre. A Lèves, ils sont dispensés au complexe sportif «Michel Castaing » 12 rue de Josaphat.

Tout au long de l'année, des activités diverses sont organisées dans l'agglomération chartraine : randonnées pédestres, marche nordique, gym douce, gym dos, yoga, pilates et des activités spécifiques telles que gym pour bébés de 9 mois à 3 ans, pour diabétiques, cardiaques, après cancer, ateliers mémoire, équilibre etc...

N'hésitez pas à nous rejoindre et, si vous désirez de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à :  
Monique BERGER (tél. 02.37.36.46.22),  
à Yvette AMY ((tél. 06.80.31.24.14),  
ou à Nicole DAUVILLIER (tél. 02.37.36.41.05)

## FOOTBALL CLUB DE LÈVES



L'équipe des U15.

Après plus de 30 ans le Fc Lèves vient de retrouver le plus haut niveau départemental ! La renaissance du club commence en 2017 lorsque la mairie installe un terrain synthétique. A partir de là le club se structure, d'abord avec son école de football puis avec les seniors. Le club fait appel à Tony Lopes et Nicolas Muzzelec qui obtiennent la montée puis le maintien la saison suivante mais aussi la montée de l'équipe réserve grâce à leur coach Farid. Nous saluons également l'engagement de Patrick Godard qui permettra au club d'atteindre l'élite départemental.

Cette saison reste historique avec des éléments marquants :

- 300 licenciés
- 19 équipes
- la montée en 1<sup>ère</sup> division
- la montée en 2<sup>ème</sup> division des u15 u13 avec l'exploit des u15 3 tournois remportés
- la saison invaincue des u10A
- la 5<sup>ème</sup> place en coupe départementale des u10 niveau 2
- la victoire des u9 au tournoi de la Ferté Bernard
- le challenge du fair-play remporté par l'équipe ufolep

Le club retrouve donc sa place au sein du football eurélien.

Au-delà de l'aspect sportif le club développe son côté familial par des sorties :

- 160 personnes ont visité le site d'entraînement de l'équipe de France avec comme point d'orgue la présentation des 2 coupes du monde.
- une sortie pour voir le match Nantes / Bordeaux
- Plusieurs déplacements au parc des princes pour voir le PSG



L'équipe des seniors dans les vestiaires après leur victoire de la montée.

- certains dirigeants ont assisté à la finale de la coupe de France, assisté à un match de l'équipe de France et dernièrement au match Brésil / Tunisie.

Tout cela a été possible grâce à nos infrastructures de qualité que la mairie nous met à disposition, et aussi aux rouages essentiels que sont nos bénévoles qui ne comptent pas leur temps passé sur les terrains pour transmettre leur savoir avec passion.

Maintenant le plus difficile commence... confirmer nos résultats... le début de saison nous laisse espérer de belles choses, à suivre...

Merci à nos partenaires passés et actuels qui nous aident, merci à monsieur le maire Rémi Martial ainsi qu'à Olivier Pichereau, adjoint au maire en charge des associations, et surtout un grand merci à nos bénévoles.



Victoire des U9 au tournoi de la Ferté Bernard.

## ■ ABEILLE LÉVOISE - BELLE FÊTE DE L'ABEILLE 2022



Une fenêtre de lumière et de soleil a permis la réussite d'une très belle fête de l'Abeille. En effet la veille et le lendemain c'était le déluge. Malgré l'obligation pour nous de déplacer la fête sur les étangs à la grange aux 4 vents, initialement prévue au champ de tir, à cause de la présence importante de frelons asiatiques beaucoup de visiteurs ont fait le déplacement.

La présence de nos différents partenaires a participé à cette réussite. La vigne de Lèves a permis à beaucoup d'amateurs de miel et de vins d'apprécier des associations vin/Miel.

Direct Végétal avec ses plantes et arbustes a donné à notre fête son côté champêtre.

Les arbres remarquables de France sont des arbres vivants exceptionnels par leur âge, leurs dimensions, leur forme, leur passé ou encore leur légende. L'association Arbres 28 a permis de mieux les connaître.

Le frelon asiatique qui nous a obligé à déplacer notre fête était ici bien expliqué ainsi que la vie de tous les hyménoptères par Jean-Jacques de la société SDH.

Le comité des fleurs de Lèves a bien représenté la commune dans sa démarche de fleurissement participatif.

Un grand merci à tous pour cette très belle fête.

La fête de l'Abeille aura désormais lieu chaque année à la grange aux quatre vents.

## ■ LÈVES-TOI ET MARCHÉ

L'association « Lèves- toi et marche » reprends ses activités habituelles. Voici les activités de nos sections :

« Les tricopines » sont heureuses de vous accueillir à la salle « Françoise Donneau » dans l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT:  
Novembre : les lundis 14 et 28 à 14h / Les samedis 12 et 26 à 10h  
Décembre : les lundis 12 et 19 à 14h / Les samedis 10 et 17 à 10h

« Je patch et je couds ». Muriel sera ravie de vous accueillir dans la grande salle du Pôle Associatif située au 35 rue de Bailleau.

En novembre 2022, les mardis 8 et 22 de 14h00 à 21h00

En décembre 2022, les mardis 6 et 13 de 14h00 à 21h00



Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur vos projets, vos idées et vos envies.

## ■ TENNIS CLUB

Et voilà, la rentrée est passée, les élèves ont repris le chemin des courts. Le Tennis Club de Lèves est heureux de retrouver ses adhérents toujours aussi nombreux. Nos enseignants Alexis et Marceau sont au rendez-vous et nous souhaitons la bienvenue à Maxime. Les élèves et les professeurs profitent de ce début d'automne pour rôder leurs gestes car qui dit rentrée dit reprise des compétitions.

Nos séniors + ont ainsi attaqué l'année avec des championnats par équipe. Nos engagements cette année encore deux équipes hommes qui ont été plus ou moins en réussite mais qui font tout de même honneur à notre club. Les compétitions en individuel reprennent aussi avec notamment les championnats départementaux.

Mais il n'y a pas que les adultes qui font des matchs puisque le club organise un tournoi dimanche 23 octobre pour les plus jeunes en balle orange. Et bien sûr nous allons bientôt reprendre nos animations avec la journée de Noël le 4 décembre.

Alors à bientôt sur les courts.



Manifestation 2022 (Sous réserve des conditions sanitaires)

La promenade du Père Noël avec son lutin aura lieu le dimanche 11 décembre 2022 avec distribution de bonbons.

Projet 2023 à l'étude DUCK'S RIDE LÈVES.

Retrouvez toutes ses informations sur [www.levestoietmarche.wixsite.com/Item](http://www.levestoietmarche.wixsite.com/Item).

## ■ LA VIGNE DE LÈVES



Bonjour à tous ! Ce début d'automne a été particulièrement actif. Outre le soin quasi quotidien à la vigne et au terrain, nous avons participé au Forum des Associations, puis à la Fête de l'Abeille, avec une animation autour des accords miel-vins très remarquée. L'association réussie de 4 miels de la belle production de cette année à 4 vins différents nous encourage à renouveler l'opération ! M. l'Abbé Christophe Besnier, curé de notre paroisse, nous a fait la joie de bénir nos vignes ce dimanche 2 octobre après la messe. Cette magnifique cérémonie a rassemblé 70 personnes, à l'issue de laquelle nous avons tous poursuivis nos échanges amicaux autour d'un verre.

Le cycle mensuel de nos Soirées Dégustation sur des accords mets-vins a débuté le 6 octobre, accueillies amicalement à l'Orangerie Loire. Là également le succès est au rendez-vous.

La plantation de rosiers à la Ste Catherine est prévue avec le concours du Comité des Fleurs.

Nous venons aussi d'acquérir un petit tracteur d'occasion, qui va faciliter nos travaux.

Enfin nous vous donnons rendez-vous le **mardi 6 décembre** à 19 heures pour notre 2<sup>ème</sup> Assemblée Générale, au Centre Associatif du Mousseau : venez nombreux, mais inscrivez-vous, soit sur notre site, soit par mail (contact@lavignedeleves.com).

A bientôt ! François MEBS

## ■ LES PARENTS DES LÈVES

L'association ALPL a tenu son Assemblée Générale le vendredi 16 septembre dernier. Le Bureau 22-23 est constitué de 3 personnes : Benjamin Castel, président, Virginie Laval, secrétaire générale, Noémie Lavigne, trésorière. Nous remercions l'ensemble des membres du bureau sortant qui n'ont pas souhaité continuer pour cette nouvelle année. Nous avons organisé le vendredi 21 octobre le bal d'halloween à la salle Marcel Josse (des photos viendront lors du prochain numéro).

Nous avons distribué avant les vacances scolaires à destination des enfants des écoles, un catalogue pour commander les chocolats de Noël. N'hésitez pas à commander soit par l'intermédiaire des bons

## ■ AMICALE LAÏQUE

### La Boîte à Eux à Epernon

Bel événement pour la troupe de l'Amicale laïque qui, le samedi 24 septembre, a présenté son spectacle LE BAL pour la première fois aux Prairiales d'Epernon. Celui-ci s'est déroulé dans le cadre du premier festival de théâtre amateur de la ville. C'est la dix-septième fois que La Boîte à Eux propose cette pièce étonnante, puisque uniquement musicale et gestuelle. Elle fut créée il y a déjà huit ans à l'Espace Soutine de Lèves. Par ses applaudissements chaleureux, le nombreux public a salué avec ferveur la performance de la troupe.



### Les 13 à la douzaine à Courville-sur-Eure

C'est avec grand plaisir que Les 13 à la douzaine ont retrouvé la scène après une longue absence due en particulier à l'actualité Covid. Samedi 15 octobre,

les cinq chanteurs et musiciens de l'Amicale ont présenté leur nouveau spectacle de chansons françaises à la salle Pannard de Courville-sur-Eure. Cheminant de Brassens à Oldelaf, de Boby Lapointe à Alain Souchon, de Pierre Perret à Zazie, leur répertoire a séduit la salle comble. Le nombre de rappels en témoigne !

### CONCERT SALLE JOSSE - LES BRAMENTOMBES

Avenue Gérard Philipe - **Samedi 5 novembre** à 20h30.

Les Bramentombes, quintet zygophonique facile à cirer, propose un répertoire de musiques traditionnelles du monde et des compositions du groupe. « Une balade cosmopolite où le souffle, la frappe, le frottement et le pincement nous suspendent comme par enchantement dans un équilibre fragile entre rigueur et dilettantisme » : Télérama. Spectacle tout public. Entrée « au chapeau ». Nombre de places limité. Réservation par mail uniquement : [resa.bra.amicale@free.fr](mailto:resa.bra.amicale@free.fr)



de commandes dans le catalogue soit directement sur Internet en paiement CB avec le code promo : SJZHFH sur le site : [asso.initiatives.fr](http://asso.initiatives.fr).

Une partie des bénéfices récoltés sera reversée à l'ALPL nous permettant ainsi de pouvoir aider et accompagner les futurs projets des 2 écoles. Petits et grands gourmands, à vos commandes

## ■ LA PÉTANQUE LÉVOISE - 2 RENDEZ-VOUS



Le samedi 24 septembre, au square Marcel Proust malgré une météo incertaine, la pétanque lévoise affichait complet. En effet 80 joueurs avaient répondu présents. Cette journée fut une réussite.

La doublette formée par Arnaud Graffin et Christian Legras a remporté la première place. Nous tenons à remercier la visite des élus à savoir Monsieur Lionel Lecointre et Madame Marie-Hélène Ferreira. Un grand merci également à notre partenaire, le restaurant pizzeria DON CAMILLO à Lèves.

Le samedi 03 septembre, la pétanque lévoise a organisé son concours interne. C'est dans la bonne humeur qu'une cinquantaine d'adhérents ont répondu présents. Cette journée était l'occasion de se réunir entre amis autour d'un barbecue et de jouer quatre parties. La première place est revenue à monsieur Jean-Marie Moulard, madame Chantal Eudeline remporte le trophée de la meilleure femme. Cette journée s'est terminée par le pot de l'amitié.

## ■ JUDO CLUB DE LÈVES



Enfin les cours ont repris normalement sans toutes les contraintes des années précédentes. Les cours sont toujours assurés par Patrick Légeron ceinture noire 4<sup>ème</sup> dan diplômé d'état. La saison ne fait que commencer, pour les retardataires il est encore temps.

Renseignements directement au dojo du mardi au vendredi 18h30-19h30. Tel 06 07 97 20 11 - libergemichel0053@orange.fr

## ■ LA MAGIE DE NOËL...



### SAMEDI 17 DECEMBRE

Rendez-vous au 28 avenue Soutine de 18h à 20h30 pour vivre la magie de Noël...

La boîte aux lettres du Père Noël sera accessible tout le mois de décembre.

## ■ ULAC

Nos associations d'anciens combattants, fidèles au devoir de mémoire, vous invitent le vendredi 11 novembre aux cérémonies commémoratives de l'armistice de 1918.

Elles débuteront à 10 h. à l'église, par un office religieux à la mémoire des victimes de cette guerre mais aussi de toutes les guerres qui ont marqué et qui, aujourd'hui encore, marquent le monde.

A 11 h. : défilé, depuis la place de l'église, vers le monument aux Morts, cérémonie, recueillement. Les enfants des écoles liront le message de la secrétaire d'état chargée des Anciens Combattants.

A l'issue de la cérémonie, vin d'honneur offert par la Municipalité au préau des écoles.

En clôture, c'est au banquet de l'amitié et du souvenir que nous vous convions. Participation 37€ par personne. Inscriptions à FNACA 26, route de Chavannes à Lèves ou en téléphonant au 02.37.36.41.05. Ouvert à tous.

## ■ AMAP'TITE TERRE



### Un chouette moment de convivialité !

Le 23 septembre 2022, après une pause indépendante de notre volonté de 2 ans, les adhérents de notre association ont eu la joie de se retrouver pour un pique-nique/Barbecue gargantuesque. Les nouveaux adhérents ont eu ainsi l'opportunité de goûter les produits de tous nos producteurs : nous nous sommes régales de saucisses, merguez, chipolatas. Les pains aux noix, olives, graines... finement tranchés ont accueilli des sauces concoctées par des adhérentes.

Les crudités ont enchanté nos papilles. Les mets apportés par tous les adhérents ont emporté un vif succès. Nos estomacs n'étaient malheureusement pas assez grands pour tout goûter. Mais certains avaient bien entendu gardé une petite place pour les fromages de brebis, de chèvre et de vache. Nous remercions les producteurs qui ont partagé ce chouette moment avec nous. Notre petit dernier arrivé, le producteur de pommes a eu la gentillesse de nous faire goûter ses pommes et son jus de fruit.

## ■ ENCADANSE

L'association « ENCADANSE à Lèves » propose des cours de zumba, danse en ligne et danse de salon depuis le mercredi 14 septembre au pôle associatif du Mousseau au 35 rue Bailleau à Lèves.

18h : danse en ligne 1 / 19h : danse en ligne 2 / 20h : zumba

21h : danse de salon débutant 2

Tarif : se renseigner au 07 85 61 06 55- Un cours d'essai gratuit et uniquement sur inscription car places limitées.

Elle organise également des soirées dansantes et des stages tout au long de l'année. Prochaine soirée dansante le **samedi 12 novembre** (avec gâteaux et boissons, tarif 20 euros, à partir de 20h sur inscription) et le samedi 3 décembre repas/soirée dansante spéciale Noël à partir de 20h, tarif 40 euros (sur inscription).

## ■ SEDB 28



La SEDB 28 a participé à l'Assemblée Générale de la Fédération française de l'Encouragement, du Dévouement et du Bénévolat les 9 et 10 septembre à METZ. A cette occasion, l'Eure et Loir a été félicitée pour son dynamisme et ses initiatives.

Cependant, en cette période post-covid, notre association, comme beaucoup d'autres, peine à trouver de nouveaux membres et nous le regrettons. La pandémie a freiné beaucoup d'actions et n'a pas permis aux bénévoles de s'engager plus nombreux dans cette belle mission. Sans bénévoles, les associations meurent : il faut donc les récompenser et c'est le but de la SEDB. Nous espérons que 2023 permettra à notre association de compter de plus en plus d'adhérents. N'hésitez pas à nous contacter.

## ■ ADQL



Dimanche 9 octobre dernier, l'Association organisait la sixième édition du Bric à Brac et le deuxième vide maisons de Longsault qui ont été un grand succès.

37 exposants (tous riverains ou invités) et 8 vide maisons ont occupés square et rue, tout cela dans une ambiance chaleureuse. Sous un soleil radieux, nous avons eu le plaisir de recevoir de nombreux visiteurs. On y trouvait de tout et à tous les prix à la grande joie des badauds. Puis à 18h nous nous sommes tous retrouvés autour d'un apéritif très convivial.

Nous donnons rendez-vous à tous et aux chineurs pour le prochain en 2023.

**Vendredi 18 novembre** prochain, les habitants des rues d'Ouarville, des Grands prés et de Longsault vont être conviés à l'Assemblée Générale annuelle. Nous ferons le point sur les futures activités et passerons en revue les actualités du quartier avant de se retrouver autour du traditionnel buffet.

## ■ LE COMITÉ DE JUMELAGE

Notre Assemblée Générale se déroulera le **samedi 19 novembre** à 18h30 à la salle Marcel Josse. Nous ferons le point sur notre activité 2022 et nos projets pour l'année prochaine.

Si nos activités vous intéressent vous pouvez nous y retrouver.

Une délégation lévoise se rendra à Nailsworth pour le « Remembrance Sunday » qui est le « 11 novembre » anglais. Cette commémoration, réalisée le dimanche le plus proche du 11 novembre c'est-à-dire le 13 novembre cette année, est très importante en Angleterre et rend hommage à l'ensemble des anciens combattants de leur pays.

En 2023 nous accueillerons Nailsworth à Lèves. Les membres du Jumelage seront accompagnés par leur groupe musical le "Nailsworth Silver band".

## ■ ÉCOLE D'ARTS MARTIAUX



### DES NOUVEAUX DIPLOMÉS D'ARTS MARTIAUX

La fin de saison dernière s'est soldée par la réussite à des examens, grades et brevets d'enseignement, pour tous nos candidats. Les diplômes (parchemins) sont arrivés et viennent d'être remis aux heureux récipiendaires. Ainsi ont obtenus (de gauche à droite sur la photo), le Diplôme d'Animateur Fédéral de karate, le titre d'arbitre et de juge départemental B, pour Yohann MADREL, la ceinture noire 1<sup>er</sup> Dan d'Aikido pour Patrick HENRI, le 2<sup>e</sup> Dan de Karate pour Stéphane JAVON. Absent sur la photo, Jérôme BRAULT obtient le Diplôme d'Animateur Fédéral en Yoseikan-budo. Encouragés par ces brillants résultats, plusieurs autres de nos pratiquants se sont fixés des objectifs pour cette nouvelle saison.

Contact : 06 81 55 43 03 - [ecoleartsmartiaux@bbox.fr](mailto:ecoleartsmartiaux@bbox.fr) - Site web : [artsmartiaux.leves.free.fr](http://artsmartiaux.leves.free.fr)

## ■ CHARLES GAUTIER



L'Association Charles Gautier a organisé son goûter annuel le dimanche 2 octobre à l'Espace Soutine en présence de 85 personnes. La journée a été très agréable et il y régnait une bonne ambiance.

La reprise de la "gymnastique assise" a eu lieu le mardi 11 octobre 2022 de 10 h30 à 11 h 30 dans la salle n° 3 de l'Espace Soutine. Une

douzaine de personnes étaient présentes. Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez vous adresser à Madame Michèle Gallet.

Le vendredi 9 décembre, une sortie est organisée pour la visite du Château de Chambord avec ses illuminations de Noël.

Une date à retenir : le **dimanche 29 Janvier 2023** : l'Assemblée Générale aura lieu à la Salle Marcel Josse à partir de 15 h, avec la dégustation de la galette des rois.

Votre Président : Roger Renault

## ÉTAT-CIVIL

### Naissances

09.06.2022 Loucia EPIÉ  
08.07.2022 Mathis SANTANDREU  
23.07.2022 Victoire FEUGÈRE

### Mariages

28.09.2022 Augustin SILVESTRE-TOUSSAINT  
et Christal GAUDICHAU

### Décès

04.08.2022 Elizabeth CEINDRIAL  
04.08.2022 Simone BAZOCHE  
épouse LHÉRITIER  
05.08.2022 Philippe RIGOULAY  
11.08.2022 Gisèle CIBOIS  
veuve DALBEGUE

29.08.2022 Yvette GALLIEN  
20.09.2022 Claudine BIZEUL veuve ÉPIÉ  
22.09.2022 Andrée HERVÉ  
30.09.2022 Claude LECOQ

*jusqu'au 12 octobre 2022*

## URBANISME

*Du 22 juillet au 30 septembre 2022*

Autorisations  
délivrées

### Déclarations préalables

COUDRIER Alain 4 rue de la Voie Romaine  
DECET Christian 27 avenue Gérard Philippe  
SCHOOS Julien 113 avenue de la Paix  
ROUSSEAU François 11 rue Charles Darwin  
CLOUET Denis 14 rue des Lucasses  
TOTEM France 1 avenue de la Gare  
CLOUET Denis 14 rue des Lucasses  
Technitot Chartres 3 allée des Jacinthes  
MONDONNET Carole 6 bis rue des Grands Prés  
AXIS CONSEILS 5 avenue de la Paix  
DUVAL Simon 1 rue Bernard Jumentier  
EMMANUEL Antoine 23 rue Flora Tristan  
EVRARD Fanny 42 rue des Hauts de Fresnay  
CHAUVEAU Thierry 6 route de Chavannes  
FAUCONNIER Jérôme 3 allée des Jacinthes  
FAUCONNIER Jérôme 3 allée des Jacinthes  
ALB Ioan Viorel 2 rue Jean Jaurès  
AXIS CONSEILS / Mme DOUHABI 123 route de Chavannes  
LAMICHE Philippe 12 rue du Mousseau  
ALMEIDA 15 rue Victor Schoelcher  
MORTREUX Laetitia 7 avenue de la Paix  
PERRINEAU Teddy 65 route de Chavannes  
PERRAULT Claudine 38 rue de Bailleau

REJET TACITE Remplacement  
clôture bois en clôture composite  
Rénovation toiture  
Remplacement portail et clôture  
Construction mur clôture entrée  
Isolation extérieure ton pierre  
Dépose module radio / Pose 3  
antennes + 3 modules radio  
Clôture  
Rénovation façade ton pierre  
Installation pompe à chaleur  
Division parcellaire pour construire  
Installation fenêtre de toit  
Installation fenêtre de toit  
Abri de jardin  
REFUS Abri de jardin  
Remplacement porte garage par  
porte de service  
Remplacement portail  
Terrasse suspendue  
Division en vue de construire  
Création d'une piscine  
Changement peinture portillon  
Isolation changement toiture  
Piscine  
Toiture et porte garage + dépendance

BONNEFOND Jean-Marie  
JUMENTIER Guy  
MARGUERITE Alain  
COUDRIER Alain  
JOLLIT / RAMIREZ  
BEILLEVAIRE Bruno  
DEBEAUCE Michelle  
PRIME Nicolas  
**Permis de construire**  
SCCV AR CARMEL  
ERGUN Telat  
DERKAOUJ Abdelkader  
LECLERC Pascal  
BUYUKOZTURK Erdem  
NEVEU MARTINS ARAUJO  
AKDOGAN Serdal

4 résidence des Clos Mullons  
2 bis allée Jean-Bernard Huet  
1 allée des Perdrix  
4 rue de la Voie Romaine  
9 rue Charles Darwin  
5 avenue de la Paix  
7 rue Jules Vallain  
71 avenue de la Paix  
5b rue de Longsault / 39 rue de la Cité  
26 bis rue de Bailleau  
14 rue Vau Monnaie  
Domaine Vallée Royale  
51 B route de Chavannes  
42 rue de Bailleau  
Route du Bois de Lèves

Réfection toiture  
REFUS Réhabilitation clôture  
séparative  
REFUS Remplacement clôture  
Remplacement clôture bois par  
une clôture composite  
Piscine  
Suppression porte de garage /  
Création pièce 40 m<sup>2</sup>  
Démolition et reconstruction d'un  
mur mitoyen  
Changement portail bois en  
portail aluminium  
REFUS Ensemble résidentiel  
immobilier 4 bâtiments  
REFUS Construction maison  
individuelle  
ABANDON Extension salon et garage  
REFUS Maison individuelle  
Maison individuelle  
Maison individuelle  
REFUS Permis de construire 2  
maisons individuelles valant  
division

Autorisations  
en instruction

### Déclarations préalables

DUVAL Simon 1 rue Bernard Jumentier  
EMMANUEL Antoine 23 rue Flora Tristan  
EVRARD Fanny 42 rue des Hauts de Fresnay  
CHAUVEAU Thierry 6 route de Chavannes  
FAUCONNIER Jérôme 3 allée des Jacinthes  
ZEITOUN Aurore 19 rue Alphonse Jacquet  
FAUCONNIER Jérôme 3 allée des Jacinthes  
ALB Ioan Viorel 2 rue Jean JAURES  
AXIS CONSEILS / Mme DOUHABI 123 route de Chavannes  
LAMICHE Philippe 12 rue du Mousseau  
ALMEIDA 15 rue Victor Schoelcher  
MORTREUX Laetitia 7 avenue de la Paix  
PERRINEAU Teddy 65 route de Chavannes  
PERRAULT Claudine 38 rue de Bailleau  
LAGRUE Valérie 37 rue Nelson Mandéla  
GABILLARD Mickaël 41 rue Nelson Mandéla  
BONNEFOND Jean-Marie 4 résidence des Clos Mullons  
JUMENTIER Guy 2 bis allée Jean-Bernard Huet  
MARGUERITE Alain 1 allée des Perdrix  
COUDRIER Alain 4 rue de la Voie Romaine  
JOLLIT / RAMIREZ 9 rue Charles Darwin  
BEILLEVAIRE Bruno 5 avenue de la Paix  
DEBEAUCE Michelle 7 rue Jules Vallain  
BESNARD Claude 40 avenue Marcel Proust

Installation fenêtre de toit  
Installation fenêtre de toit  
Abri de jardin  
Abri de jardin  
Remplacement porte garage  
Remplacement portail  
Remplacement portail  
Terrasse suspendue  
Division en vue de construire  
Création d'une piscine  
Changement peinture portillon  
Isolation changement toiture  
Piscine  
Changement toiture et porte  
garage + dépendance  
Chalet en bois par chalet en parpaing  
Installation pergola bioclimatique  
Réfection toiture  
Réhabilitation clôture séparative  
Remplacement clôture  
Clôture bois par clôture composite  
Piscine  
Suppression porte de garage /  
Création pièce 40 m<sup>2</sup>  
Démolition et reconstruction d'un  
mur mitoyen  
Remplacement clôture bois par  
clôture ciment

PRIME Nicolas  
JOLLIT / RAMIREZ  
CHAUVEAU Thierry  
SCHWINDLING Jérôme  
PICHÉREAU Olivier  
**Autorisations de travaux**  
CHARTRES METROPOLE HABITAT  
MMA  
**Permis de construire**  
TOUBA Michel  
LECLERC Pascal  
ROBILLARD Jean-Marc  
BUYUKOZTURK Erdem  
NEVEU MARTINS ARAUJO  
AKDOGAN Serdal  
SCI ALANNA / Mme GOUMENT  
DOLBEAU Fabrice  
BULUT Kamil  
AKDOGAN Serdal  
CONCEPT PROMOTION  
RAFFRAY Anne-Laure  
**Permis d'aménager**  
CHARTRES AMENAGEMENT SPL

71 avenue de la Paix  
9 rue Charles Darwin  
6 route de Chavannes  
25 avenue Gérard Philippe  
111 route de Chavannes  
6 résidence Saint-Exupéry  
43 avenue de la Paix  
33 avenue de la Paix  
7 rue de la Plaine  
Impasse des Trois Maisons  
51 B route de Chavannes  
42 rue de Bailleau  
Route du Bois de Lèves  
21 avenue de la Paix  
21 avenue de la Paix  
114 route de Chavannes  
Route du Bois de Lèves  
72 avenue de la Paix  
14 rue Alphonse Jacquet  
14 rue Saint Michel CHARTRES

Portail bois en portail aluminium  
Clôture / Installation pergola  
Abri de jardin  
Création ouverture vélux  
Division parcellaire  
Changement système Sécurité Incendie  
Installation enseigne  
Création d'un air de stationnement  
Maison individuelle "Domaine Vallée Royale"  
Maison individuelle  
Maison individuelle  
Maison individuelle  
Permis de construire 2 maisons  
individuelles valant division  
Construction 3 logements  
Maison individuelle  
Permis de construire 2 maisons  
individuelles valant division  
Maison individuelle plein pied  
TRANSFERT de permis délivré en  
cours de validité  
Modification dimension partie  
mono-pente façades Sud Est et  
Sud Ouest  
Aménagement cœur de village de  
Lèves

# ■ CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 30 JUIN 2022

## 1. Modification du règlement intérieur du Conseil municipal - Annexe

Selon les dispositions des articles L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Par délibération n° 21/20, le Conseil municipal, lors de sa séance du 25 mai 2020, a adopté son règlement intérieur.

Le règlement intérieur définit, notamment, les modalités de déroulement des réunions du Conseil municipal, précise le fonctionnement des commissions municipales, encadre la constitution et le fonctionnement des groupes politiques et prévoit les conditions de parution du bulletin d'information municipale.

Il convient aujourd'hui d'intégrer la réforme portant sur la publicité des actes fixée par le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Cette réforme introduit la publicité électronique des actes, la suppression du compte-rendu, l'obligation d'affichage ou de diffusion de la liste des délibérations examinées et encadre le procès-verbal des assemblées.

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

**VU** le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, **VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 septembre 2022, **CONSIDERANT** la nécessité de modifier le règlement intérieur du Conseil municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** le règlement intérieur du Conseil municipal proposé en annexe.

## 2. Exercice 2022 - Budget Ville de Lèves- Décision modificative 1 - Annexe

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

**VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 septembre 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 4 abstentions (Mmes GUILLET, GONZALEZ-RUIZ, IZEL et M. GILLOT), 25 voix pour, AUTORISE** les ouvertures et transferts de crédits tels que mentionnés en annexe.

## 3. Exercice 2022 - Budget Soutine Décision modificative 1 - Annexe

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres.

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

**VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 septembre 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 4 abstentions (Mmes GUILLET, GONZALEZ-RUIZ, IZEL et M. GILLOT), 25 voix pour, AUTORISE** les ouvertures et transferts de crédits tels que mentionnés en annexe.

## 4. Exercice 2022 - Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur

Le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Lorsqu'elles s'avèrent irrécouvrables, ces dernières doivent être admises en non-valeur dès lors que l'ensemble des procédures engagées n'a pu aboutir au paiement de ces créances.

Ainsi, lorsque les créances sont inférieures au seuil de poursuites de 30 euros ou lorsque l'irrécouvrabilité pour le débiteur est avérée, les poursuites sont sans effet. Elles sont alors déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée au compte 65.41 « créances admises en non-valeur » sur délibération du conseil municipal.

Monsieur le Trésorier principal municipal a produit une liste de créances irrécouvrables pour un montant de:

210,39 euros imputables au budget Ville de Lèves, 552,00 euros imputables au budget de l'Espace Soutine.

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-29,

**CONSIDERANT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 de la Ville de Lèves et de l'Espace Soutine au compte 65-41 « créances admises en non-valeur »,

**VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 septembre 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'état des créances irrécouvrables établi par Monsieur le Trésorier principal et admet en non valeur les sommes de 210,39 euros et de 552,00 euros, dépenses correspondantes qui seront imputées respectivement sur les crédits ouverts à l'article 65.41 « créances admises en non-valeur » sur les budgets Ville de Lèves et de l'Espace Soutine.

## 5. Exercice 2022 - Demandes de subvention à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre d'Eure et Loir (ONACVG)

La commune de Lèves sollicite auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre d'Eure et Loir des subventions pour les projets suivants :

- Réhabilitation du Mémorial de Chavannes : les travaux consistent en la réparation du mémorial et de l'aménagement de l'accès au mémorial. Le coût total est de 51 839, 19 euros HT soit 62 207,02 euros TTC.

Etude : 1<sup>er</sup> semestre 2022, Travaux : 4-ème trimestre 2022,

- Création d'un carré militaire et réhabilitation du monument aux morts au cimetière de Lèves: il s'agit de matérialiser, de façon symbolique, les tombes des combattants morts pour la France, et de procéder à la remise en état du monument aux morts pour un montant de 9 943,05 euros HT soit 11 931,66 euros TTC.

Le calendrier prévisionnel de ces projets est établi comme suit :

Etudes : 1<sup>er</sup> semestre 2022,

Travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 septembre 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de solliciter à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes d'Eure et Loir des subventions au taux le plus large possible pour les opérations suivantes :

Opération n°1 : Réhabilitation du Mémorial de Chavannes et aménagement de l'accès,

Opération n°2 : Création d'un carré militaire et réhabilitation du monument aux morts au cimetière de Lèves.

**D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de l'ONACVG d'Eure et Loir, et à signer tous les actes nécessaires liés aux demandes de subventions,

**D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant de percevoir les montants accordés dans le cadre des demandes de subventions.

## **6. Evolution de la tarification des services communaux (restauration, périscolaire, extrascolaire et école de musique) - Annexes**

Par décisions de 2015 et de 2016, il avait été décidé d'une refonte globale des tarifs pour les services de restauration, périscolaire, extrascolaire et de l'école de musique.

Pour rappel, la prestation proposée comprend :

- Pour la restauration et l'accueil en centre de loisirs, le coût du repas, le coût du personnel d'animation et de restauration/entretien, l'intervention des fonctions support et le fonctionnement des bâtiments,
- Pour l'école de musique, le coût des professeurs, le fonctionnement et l'entretien des bâtiments et l'intervention des fonctions support.

Ces coûts sont financés par les familles selon les tranches établies en fonction du quotient familial et par le budget de la ville.

Depuis cette date, les tarifs n'ont pas évolué. Aussi, au regard de la forte hausse des coûts subis par la collectivité particulièrement depuis un an (hausse de la rémunération du personnel, de l'énergie et de l'alimentation), il est proposé une hausse de 5 % sur les tarifs d'ores et déjà existants et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

S'agissant plus spécifiquement de la tarification de l'école de musique, il est mis en œuvre une refonte de la grille tarifaire pour plus de simplification, le nombre de tranches étant maintenu à 7 pour les bénéficiaires demeurant à Lèves.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 septembre 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 4 oppositions (Mmes GUILLET, GONZALEZ-RUIZ, IZEL et M. GILLOT), 25 voix pour, APPROUVE** les nouveaux tarifs proposés en annexe pour les services communaux qui sont :

- la restauration, les services périscolaires et extrascolaires et l'école de musique,

**DECIDE** d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **7. Convention pour la télétransmission des actes - avenant n°2 - Annexe**

Par délibération n°41/10, le Conseil municipal lors de sa séance du 28 juin 2010, avait autorisé la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

La convention entre l'Etat et la commune relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité est appelée à évoluer.

Si l'avenant n°1 portait sur une première évolution à savoir la dématérialisation des actes budgétaires, il convient aujourd'hui, par avenant n°2, d'autoriser la dématérialisation des actes d'urbanisme.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 septembre 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention entre l'Etat et la commune de Lèves relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

## **8. Chartres métropole - Convention d'appui aux communes - Annexes**

Depuis 2019, Chartres Métropole a mis en place un accompagnement juridique des communes membres à travers une convention arrivant à son terme le 30 juin 2022. Aujourd'hui, la communauté d'agglomération souhaite développer et étendre ce dispositif à d'autres domaines.

Afin de faire bénéficier les communes membres de l'expertise assurée par ses services en interne, Chartres Métropole propose la mise en place d'une convention de prestations de service conclue sur le fondement de l'article L. 5215-27 du Code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux communautés d'agglomération par l'article L. 5211-4-1 de ce même code.

Différentes options sont proposées dans le cadre de cette assistance. En raison du besoin de la commune, les options suivantes sont retenues :

**Option 1 - Appui juridique:** Cette option vise à apporter une assistance juridique aux communes adhérentes dans les domaines suivants : droit des collectivités territoriales, droit de la domanialité, droit de la police administrative, droit de l'urbanisme (dans la limite de la prestation ADS), droit des contrats et de la commande publique (à l'exception des contrats régis par le droit de la fonction publique). Cette assistance ne s'étend pas à la gestion des contentieux et est limitée en cas de situation de conflits d'intérêts. Elle est ouverte à l'ensemble des communes membres de l'agglomération. Les prestations de l'option 1 sont réalisées à titre gratuit.

**Option 2 - Appui ingénierie- projet d'aménagement:** Cette option vise à accompagner les communes de l'agglomération en leur fournissant une expertise en matière d'ingénierie pour réaliser des études de faisabilité d'opérations d'aménagement. Elle est ouverte aux communes de moins de 5 000 habitants. Les prestations de l'option 2 font l'objet d'une refacturation à l'euro des prestations réalisées.

**Option 3 - Appui secrétariat de mairie :** Cette option permet aux communes de moins de 5 000 habitants de bénéficier d'un remplacement ponctuel de personnel compétent en matière de secrétariat de mairie. Les prestations de l'option 3 seront facturées suivant un forfait détaillé en annexe 4 de la convention. La facturation sera réalisée sur une base horaire à la demi-journée et à un rythme mensuel. Elle est formalisée par un état des heures mensuelles réalisées par l'agent en service de remplacement et un titre exécutoire.

**Option 4 - Appui mise à disposition de matériel :** Cette option propose aux communes adhérentes la mise à disposition de matériels roulants ou techniques dans le cadre d'organisation de manifestations communales. Les prestations de l'option 4 seront facturées à la demi-journée en fonction du type de matériel mis à disposition et selon les tarifs fixés en annexe 5 de la présente convention.

En ce qui concerne les options 2 et 3, la commune de Lèves n'est pas concernée. Cet appui aux communes aura vocation à s'étoffer dans le temps selon les besoins identifiés par les communes.

La convention est conclue à compter de sa notification jusqu'au 01 juillet 2023. Elle est tacitement reconductible deux fois pour une durée d'un an à chaque fois. L'ensemble des règles et les modalités d'exécution des services que la commune entend confier à Chartres Métropole sont fixées dans la convention.

**VU** le Code général des Collectivités locales,

**VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 septembre 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention avec Chartres métropole relative à l'appui aux communes membres.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Chartres Métropole ainsi que tous les actes y afférents.

## **9. Chartres métropole -Avenant à la Convention relative à l'élimination des déchets et à la redevance spéciale - Annexe**

Par délibération n° 41/14, le Conseil municipal, en séance du 14 novembre 2014, a approuvé la convention initiale relative à l'élimination des déchets et à la redevance spéciale.

L'article L2333-78 du CGCT précise :

« A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, les communes, les établissements

publics de coopération intercommunale ainsi que les syndicats mixtes qui n'ont pas institué la redevance prévue à l'article L. 2333-76 créent une redevance spéciale afin d'assurer la collecte et le traitement des déchets visés à l'article L. 2224-14.

Cette redevance est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité des déchets gérés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour la gestion de petites quantités de déchets ».

Les services de Chartres métropole ont réalisé en 2012 une campagne d'évaluation des déchets des sites des communes (potentiellement « gros producteurs »).

Seuls les sites dont le volume annuel est supérieur à 100 m<sup>3</sup> sont concernés par cette redevance.

Après plusieurs échanges entre les services de la ville et ceux de Chartres métropole et de nouveaux contrôles par Chartres métropole, il s'avère que deux sites, d'ores et déjà concernés, sont maintenus pour la ville de Lèves :

- Le Centre Technique Municipal ;
- Le Restaurant scolaire au Pôle Enfance rue Antoine de St Exupéry.

Il convient aujourd'hui de prolonger la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2022.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la commission « Technique » en date du 19 septembre 2022,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE** l'avenant à la convention relative à l'élimination des déchets et à la redevance spéciale,  
**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention relative à l'élimination des déchets et à la redevance spéciale avec Chartres Métropole.

#### 10. Acquisition de la parcelle AT 111 - Annexe

Par délibération n° 30/22, le Conseil municipal lors de sa séance du 30 juin, a voté en faveur de l'extension du cimetière communal.

En effet, aujourd'hui, implanté sur les parcelles AT 112 et 113, il est rendu nécessaire, compte tenu de l'évolution des besoins de la population et du cimetière, de prévoir une extension.

Pour ce faire, la commune souhaite acquérir une parcelle cadastrée AT 111 qui jouxte l'actuel cimetière. Le prix de vente net vendeur est, pour une superficie de 549 m<sup>2</sup>, de 60 000 euros.

**VU** l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,  
**CONSIDERANT** l'intérêt d'acquérir la parcelle AT 111,  
**VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 septembre 2022,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE** l'acquisition la parcelle AT 111, au prix de vente net vendeur de 60 000 euros.  
**AUTORISE** monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce bien.

#### 11. Echange de terrains sans soulte - Annexe

Une commune peut dans le cadre de la gestion de son patrimoine, procéder par voie d'échange de terrains avec les particuliers, sous réserve que les terrains échangés relèvent de son domaine privé et après consultation du service des domaines conformément à l'article L 2241-1 du Code général des collectivités

Ainsi, la commune envisage, dans le cadre du projet d'aménagement des berges de Couasnon, la réalisation d'un passage d'une largeur de 150 mètres environ entre les parcelles privées et le lit du Couasnon.

C'est pourquoi, il convient que la commune de Lèves procède à l'échange d'une bande de 129 m<sup>2</sup> en bordure de de la parcelle AT 111 située en zone UA contre la parcelle communale ZM 10 sise lieu-dit « La Croix Rouge » située en zone N d'une contenance de 7 586 m<sup>2</sup>.

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'article 544 du Code Civil,  
**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,  
**CONSIDERANT** l'avis de la Direction départementale des Finances publiques d'Eure et Loir fixant la valeur vénale de la parcelle ZM 10 à 6 100 euros,  
**VU** la commission « Technique » du 19 septembre 2022,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE** l'échange foncier sans soulte entre une bande de 129 m<sup>2</sup> en bordure de de la parcelle AT 111 située en zone UA contre la parcelle communale ZM 10 sise lieu-dit « La Croix Rouge » située en zone N d'une contenance de 7 586 m<sup>2</sup>,  
**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'échange de ces biens et à signer tous documents afférents à cet échange.

#### 12. Personnel communal - Modification du règlement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP (IFSE et CIA)-Annexe

Lors de sa séance en date du 19 décembre 2017, le Conseil municipal a instauré une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel au bénéfice des agents titulaires et stagiaires de la ville de Lèves, par antériorité soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il convient aujourd'hui de modifier le règlement afin que celui-ci soit en conformité avec le principe d'égalité de traitement entre agents.

Les modifications portent sur:  
La suppression de la durée de présence dans la collectivité pour les CDD ;  
L'alignement du versement du montant de l'IFSE sur traitement indiciaire brut, selon la situation de l'agent.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la loi modifiée n°83-634 du 13 juillet portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,  
**VU** la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
**VU** le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,  
**VU** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
**VU** la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social,  
**VU** le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction publique d'Etat,  
**VU** le décret n°2015-661 modifiant le décret n°2014-503 du 20 mai 2014,  
**VU** l'avis du comité technique en date du 6 septembre 2022,  
**VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 septembre 2022,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE** les modifications règlementaires apportées dans le règlement joint en annexe,  
**APPLIQUE** le règlement tel que voté et joint en annexe.

#### 13. Personnel communal - Ouverture de postes

Il est proposé de procéder à une ouverture de postes correspondant à des avancements de grade.

Pour rappel, un agent peut passer au grade supérieur s'il remplit certaines conditions d'ancienneté et/ou a réussi un examen professionnel. Cet avancement n'est pas automatique et est proposé par l'autorité territoriale.

Pour 2022, il est proposé :

Retrouvez la suite du Conseil municipal sur [leves.fr](http://leves.fr)





## Retrouvez l'ensemble **des délibérations** et **des annexes** des séances du Conseil municipal sur **leves.fr**.

### ■ TRIBUNES

#### MAJORITÉ

Nous préparons le budget 2023, qui sera notre 9<sup>ème</sup> budget depuis notre élection en 2014. Pour la première fois, nous envisageons de ne pas baisser les taux des impôts locaux. Chaque année, la perte de recettes fiscales pour la commune était en moyenne de 15000 euros, avec effet cumulatif. Avec la situation budgétaire de plus en plus tendue pour les collectivités locales, à force de décisions gouvernementales défavorables et alors que l'inflation bat des records, nos marges de manœuvre se réduisent. Bien entendu, nous le regrettons.

Si nous pouvons investir dans une rénovation en profondeur de l'école élémentaire (au total, 2,5 millions d'euros TTC), ou si nous pouvons envisager la construction d'une nouvelle école de musique, c'est bien parce que nous avons parallèlement fortement baissé les dépenses de fonctionnement, avec une organisation des services municipaux que nous voulons optimale. Et par une logique cohérente, ces investissements nous permettent à leur tour de réduire notre facture.

Ainsi en allait-il de la mairie rénovée en 2016 ou encore de la construction de l'espace Gabriel Loire en 2019, où la sobriété énergétique faisait partie des objectifs. Ces projets ont permis de réduire la surface globale des équipements municipaux tout en assurant une meilleure isolation, réduisant ainsi la facture énergétique et budgétaire de la commune. La vente qui s'en est suivie de l'ancien restaurant scolaire permet également de réaliser de substantielles économies au contribuable lévois tout en contribuant à la transformation et au dynamisme du cœur de village.

L'opposition, bien heureuse que nous menions ces investissements utiles, a toujours refusé de voter nos budgets. Curieuse contradiction. Nous verrons bien ce qu'il en sera lors du prochain budget, que nous proposerons avec le réalisme et le sérieux qui conduisent notre action au nous voulons toujours aussi équilibrée et ambitieuse, au service de la modernisation de Lèves et de la qualité de vie des Lévois.

#### OPPOSITION

Le 14 octobre 2022

Depuis plus d'un an, la circulation est dangereuse en centre-ville : Conducteurs indécis pour traverser le carrefour, marquages au sol incompréhensibles, priorités non respectées.

Le carrefour génère stress et agressivité. Les encombrements à certaines périodes de la journée pénalisent parents d'élèves et travailleurs. Les usagers en 2 roues ou à pied sont devenus vulnérables.

De plus, les automobilistes qui respectent la vitesse à 30 km/h se font doubler à vive allure sur l'avenue de la Paix par des véhicules qui ne ralentissent même pas au croisement.

Depuis la suppression des feux, le passage est facilité en venant de la rue de Longsault. Il en résulte un trafic augmenté, des difficultés pour se croiser et des refus de priorité aux ponts de l'Eure et SNCF.

Le maire avait présenté lors d'une réunion publique en avril une ébauche d'aménagement et de circulation au cœur de ville. Le projet définitif chiffré devrait être finalisé cet automne et nous demandons que celui-ci soit présenté à toute la population.

A plusieurs reprises, dans nos tribunes, sur le cahier de doléances ouvert en mairie, nous avons formulé des vœux pour que de vrais espaces piétons et 2 roues soient aménagés et protégés, que des espaces publics soient végétalisés et arborés.

Allant dans notre sens, le gouvernement a promis cet été 1,5 milliards d'aide aux collectivités pour la transition écologique, soit environ 130 000 € pour Lèves.

L'aménagement du cœur de ville est l'occasion d'utiliser cette dotation pour financer des équipements les mieux adaptés pour notre bien-être et la biodiversité.

Nos propositions :

- aménagements piétons et cyclistes sécurisés
- revêtements clairs et perméables sur les cours d'école, places, routes et trottoirs
- maintien des grands arbres et nouvelles plantations en pleine terre
- captation des eaux de pluie sur les toits des écoles, de l'église, du complexe sportif.

Pour nous contacter :

06 81 40 95 42

[demainleves@gmail.com](mailto:demainleves@gmail.com)

**LES ELUS de la minorité**



## NOVEMBRE

### VENREDI 11 NOVEMBRE

Cérémonie du 11 novembre en mémoire de l'Armistice 1918  
 10h : office religieux en l'église  
 11h : rassemblement place de l'Eglise pour rejoindre le  
 Monument aux morts en cortège  
 Ouvert à tous

### VENREDI 11 NOVEMBRE

Vente de Noël par LèV'art  
 14h à 18h- Orangerie, 24 rue d'Ouarville  
 10% des ventes sera reversé à la Fondation d'Aligre.  
 Autre date : samedi 03 décembre de 10h à 18h

### MARDI 22 NOVEMBRE

Soirée sur les arbres remarquables avec A.R.B.R.E.S 28  
 A partir de 17h30 - mairie, salle du Conseil  
 Ouvert à tous  
 + d'infos page 19

### VENREDI 25 NOVEMBRE

Soirée des nouveaux arrivants  
 19h- espace Soutine  
 + d'infos page 12

## DÉCEMBRE

### SAMEDI 03 DÉCEMBRE

Portes-ouvertes à l'école Jules Vallain  
 10h - 18h - ouvert à tous / + d'infos page 7

### DIMANCHE 11 DÉCEMBRE

Journée de Noël  
 Nombreuses animations proposées pour toute la famille  
 + d'infos en dernière de couverture

### LUNDI 12 DÉCEMBRE

Conseil municipal  
 20h30 - mairie, salle du Conseil  
 Ouvert à tous

### MERCREDI 14 DÉCEMBRE

Concert à la brune de Noël  
 19h - école de musique

### VENREDI 16 DÉCEMBRE

"Lien de sang" par la compagnie des 12 portes  
 20h30 - espace Soutine  
 Tarifs : 12€ / gratuit moins de 12 ans **et pour les Lévois**  
 Réservations au 06 22 30 60 89 / cie12portes@gmail.com

### SAMEDI 17 DÉCEMBRE

C'est Noël au 28 avenue Soutine !  
 18h à 20h30  
 Ouvert à tous

# En attendant Noël...

*La ville de Lèves vous propose une journée familiale !*

## Dimanche 11 décembre

**La calèche** du Père Noël et ses lutins passera dans les rues de Lèves de 10h à 13h pour distribuer des chocolats et récolter les dessins des enfants.

à partir de 13h30 - Espace Soutine

Présence du **Père Noël** & distribution de chocolats

Vente de crêpes et chocolat chaud

Vente de sapins

Projection du film Disney Pixar

**Coco** (2 séances - durée 1h45) **Gratuit**

Ouverture des portes : 13h30

1<sup>ère</sup> séance : 14h

2<sup>ème</sup> séance : 16h30

Réservé aux enfants Lévôis avec leurs parents.  
Inscription obligatoire via le bulletin distribué dans le cahier des enfants courant novembre ou via [leves.fr](http://leves.fr).



*Avec la participation de l'ALPD, du Comité des Fêtes de Lèves et de Lèves-toi et Marche.*